



CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1980-1981

10 MARS 1981

PROPOSITION DE DECRET

COMPLETANT LES MATIERES D'EXAMENS
DES CANDIDATS EN SCIENCES BIOLOGIQUES,
PHARMACEUTIQUES, ZOOLOGIQUES, MEDICALES ET VETERINAIRES
PAR UNE EPREUVE PORTANT SUR LES METHODES
D'EXPERIMENTATIONS ALTERNATIVES N'UTILISANT PAS L'ANIMAL (1)

AMENDEMENTS

PRESENTES PAR LE GOUVERNEMENT

(1) Voir Doc. Conseil 43 (1979-1980) - n° 1.

Intitulé de la proposition

Dans l'intitulé, le mot « zoologiques » est supprimé et les mots « médicales et vétérinaires » sont remplacés par les mots « médicales, vétérinaires et en science dentaire ».

Justification

Le titre de candidat en sciences zoologiques n'est pas prévu dans les lois coordonnées sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

Par contre, dans l'esprit de la proposition, les candidats en science dentaire devraient également se voir imposer l'épreuve sur la matière additionnelle visée dans la proposition.

ARTICLE UNIQUE

A l'article unique, les mots « 20 V, 23 et 24 » sont remplacés par les mots « 23, 24 et 25bis ».

Justification

Référence conforme aux gardes cités dans le titre tel qu'amendé.

Ministre de l'Education nationale,

Philippe BUSQUIN.